

COMPTE RENDU DE LA REUNION ORDINAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 28 janvier 2014

Présents : VUILLAUME Christian, MAIGROT Alain, MUTIAUX Jean-Jacques, GUYOT Philippe, MACLE Laurent, RIZZI Gabrielle, HEINIS Isabelle, NICOD Patrick, SAILLARD André

Excusés :

Absents : GUIGNERET Franck

Date de convocation : 22 janvier 2014

Secrétaire de séance : MAIGROT Alain

1. Urbanisme : point sur les dossiers

Des demandes de travaux ont été accordées pour la création de fenêtres de toit à M. Achilli et M. Bonnet. Mme Robert a eu une autorisation pour le changement de fenêtres de toit existantes. Mme Vincent a effectué la réfection de sa toiture en prenant en compte les recommandations. Et enfin la demande de permis de démolir de M. Chaudat pour son appentis a été acceptée.

Par contre M. Salvadori Aurélien a créé une ouverture sur une de ses façades sans avoir déposé de demande de travaux malgré toutes les relances qui lui ont été adressées. Le conseil a décidé de lui envoyer un courrier en recommandé pour lui demander de régulariser sa situation vis-à-vis de la réglementation dans le domaine de l'urbanisme.

2. Eau : point sur les relevés de compteur et le réseau

Il reste quelques compteurs à relever. Mais avec l'humidité, la lecture des chiffres s'avère difficile. M. Guyot a contacté France Bonhomme afin d'obtenir un devis pour des compteurs résistant aux changements de température et à l'humidité. De plus, dans les années à venir les relevés se feront plutôt dans le courant de l'été pour faciliter la lisibilité des compteurs et leur accès. Enfin, si l'occupant est absent lors de cette période de relevés, un courrier sera déposé dans sa boîte aux lettres pour lui demander de prendre rendez-vous en mairie.

3. Restauration du mur du Puits Saint Pierre

Le projet de restauration est estimé à 40 000€ HT. La commune a obtenu des financements de la part de la DREAL à hauteur de 9 841.71€ et de l'Europe à hauteur de 21 651.74€. Un appel d'offre sera lancé dans les semaines à venir auprès de trois maçons. Les délais de réalisation des travaux seront très courts car les dernières factures devront être payées avant le 31 décembre 2014 pour pouvoir bénéficier des financements européens contractualisés avec le FEADER.

4. Restauration du tableau de Combette (école du Louvre)

Dans le cadre d'un projet d'étude d'étudiante à l'Ecole du Louvre, la commune pourrait avoir la possibilité d'engager la restauration du tableau de Combette (Saint Paul Prêchant à Athènes). Ce projet serait financé par du mécénat. L'étudiante en contact avec le maire prendrait en charge la communication autour de cette opération.

M. Garcia sera contacté pour effectuer une estimation du coût des travaux de restauration à prévoir.

Le conseil donne un avis favorable pour ce projet qui doit trouver son autofinancement.

5. Validation des restes à réaliser sur le budget

Afin de pouvoir mandater des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif qui aura lieu en mars, il est nécessaire de valider les restes à réaliser sur les investissements. Après présentation de ceux-ci, le conseil valide à l'unanimité les restes à réaliser du budget général et du budget eau et assainissement.

6. Subvention exceptionnelle aux Amis de Château-Chalon

Afin de financer l'édition des dépliants sur Château-Chalon réalisés en partenariat avec l'office de tourisme, la commune versera une subvention à l'Association des Amis de Château-Chalon. Le montant sera défini lors du prochain conseil municipal lorsque l'association sera en mesure de transmettre le montant définitif du coût de l'opération.

7. Point sur les travaux du cimetière

Les travaux prennent du temps mais ils sont réalisés de façon très minutieuse. Pour le moment le résultat obtenu est jugé très bon.

8. Location de la parcelle AB 240

Le conseil confirme son accord pour mettre en location cette parcelle (une voix contre). Un appel d'offre sera lancé auprès des habitants par voie d'affichage. La location serait consentie pour un an renouvelable. Cette parcelle serait exclusivement destinée au stationnement de véhicules. Les personnes intéressées devront déposer leurs offres avant le 6 mars prochain. Le coût de cette location serait de minimum 10€ par mois. Cette location serait ensuite formalisée par la signature d'une convention.

9. Concours national des Crémants de France à Château-Chalon

Du 15 au 17 mai prochain aura lieu le concours national des Crémants de France. Cette année, cette manifestation aura lieu dans le Jura. La commune a été sollicitée pour accueillir les huit régions représentées le 15 mai en fin d'après midi. 280 congressistes français et luxembourgeois seront à Château-Chalon ce soir-là. A cette occasion, les caveaux et granges situés dans le bas du village seront mis à disposition des organisateurs. Le conseil donne son accord pour qu'exceptionnellement un chapiteau soit installé sur la place de l'Eglise pour le repas du soir.

Il faudra également prévoir de fermer les routes à la circulation dans cette partie du village.

Questions diverses

- Demande de subvention USCS: l'Union Sportive des Coteaux de Seille a sollicité la commune pour un soutien financier pour l'organisation du tournoi de jeunes qui aura lieu le 9 juin prochain. Pour cette occasion la commune achètera une coupe pour récompenser une des équipes participantes.

- PCCC réédition des plans cavaliers: l'association des petites cités propose une réédition des plans cavaliers, mais cela n'est pas nécessaire puisque la commune dispose des dépliants réalisés en partenariat avec l'office de tourisme sur lesquels figurent le plan cavalier.

- Problème de concession: la question est soulevée de savoir ce qu'il faut faire lorsque deux familles distinctes disposent d'une concession commune et qu'une seule de ces familles souhaite conserver la concession.

De plus, le maire précise que d'ici un mois un point sera fait sur les réservations et un courrier sera envoyé aux familles n'ayant pas encore contacté la mairie pour mettre à jour leurs concessions.

- Commission SPANC: puisqu'aucun membre du conseil ne peut se libérer pour cette réunion qui aura lieu le 11 février prochain, la commune sera excusée.

- Plaques de rue: il reste neuf plaques à poser. M. Mutiaux, M. Bonnet et Antoine devraient les poser dans les semaines à venir.

- Affouages: une réunion aura lieu le samedi 8 février prochain pour effectuer le marquage des couronnes.

- Bilan de la mandature: le maire propose de réaliser un bilan de la mandature, il présente les différents sujets qui pourront être abordés (communication, aménagement paysagers, situation financière de la commune...) A cette occasion un tour de table est effectué pour savoir qui des membres actuels du conseil souhaite se représenter pour la prochaine mandature. Le maire rappelle que les candidatures doivent être déposées entre le 17 février et 6 mars 2014 en préfecture. Il propose ensuite aux personnes qui envisagent de prolonger l'expérience de se retrouver en privé pour envisager la constitution d'une liste ouverte qu'il serait souhaitable de constituer avant la date limite du 6 mars.

La séance est levée à 21h45